

Palestine

s o l i d a r i t é

44

N° 47 • Été 2018



À l'origine d'Israël, l'expulsion de 750 000 Palestiniens

Alors qu'Israël célèbre avec faste le 70^e anniversaire de la naissance de son État, les Palestiniens nous rappellent ce que fut pour leur peuple la « Nakba », cette catastrophe qui a consisté en l'expulsion par la violence ou la terreur de plus de 750 000 Palestiniens de leur terre, village ou quartier.

Le mythe fondateur de l'État d'Israël : « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* » n'est qu'un grossier mensonge. Sur cette terre vivait un peuple qu'il a fallu chasser pour prendre sa place. Ce processus d'expulsion et d'annexion de territoires qui caractérise un projet colonial, commencé dès 1947 en Palestine et à Jérusalem-ouest, a été largement documenté par des historiens y compris israéliens, comme Ilan Papé. Son point culminant est en 1948-1949, mais il s'est poursuivi en 1967, avec l'annexion du Golan et de Jérusalem-est, et il est toujours à l'œuvre de nos jours. La colonisation, le Mur construit en grande partie sur des terres palestiniennes, l'accaparement de la terre et de l'eau, visent le même but : prendre le maximum de terres, avec le minimum de Palestiniens dessus. Cependant, de Ben Gourion à Netanyahu, les responsables israéliens successifs ont toujours refusé de reconnaître leur responsabilité envers les réfugiés.

Désormais, avec leurs descendants de 1948, ces Palestiniens réfugiés sont plus de 5 millions. La moitié du peuple palestinien vit en exil et toute solution politique à ce conflit colonial qui ferait l'impasse sur la question des réfugiés est vouée à l'échec.

En ce printemps 2018, éclate la révolte des Gazaouis, motivée par une situation de survie insupportable dans l'enfer de Gaza, et par la décision de D. Trump de reconnaître Jérusalem capitale d'Israël. Cela se fait au mépris du Droit international, valide le projet israélien et porte un coup fatal à la solution à deux États. La « Grande Marche du retour » nous rappelle également que l'immense majorité des Gazaouis sont des réfugiés et demandent l'application du droit au retour dans leurs foyers.

Les pays occidentaux — par leur silence — portent une responsabilité et ne peuvent se contenter de déclarations verbales timides. Ils doivent faire des pressions fortes sur Israël : ils en ont les moyens mais pas le courage politique. Si certains pays ont montré, par des gestes diplomatiques significatifs, leur désapprobation envers la répression sanglante des manifestations pacifiques des Palestiniens, la France en est restée aux déclarations verbales très mesurées.

L'accueil par M. Macron le 5 juin de M. Netanyahu, responsable de véritables crimes de guerre, et venu organiser la promotion d'Israël en France*, s'avère bien plus qu'une provocation : elle constitue pour Tel-Aviv un encouragement à poursuivre dans son refus du droit et de la paix. Et cela devient odieux quand on entend le Président français interpellé son hôte sur un ton familier et chaleureux : « *mon cher Bibi!* ». À cette complicité d'État, il n'y a qu'une seule réponse citoyenne possible : boycott, désinvestissement et sanctions. ■

* En inaugurant
« la saison croisée France-Israël ».

AFPS 44

Maison des Associations
21, allée Baco – 44000 Nantes
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

permanences :
lundi, de 18 à 20 heures

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
www.france-palestine.org

Pierre Leparoux

GAZA : la grande marche du retour

Le 30 mars 2018, dans la bande de Gaza, une nouvelle page de la lutte des Palestiniens pour la reconnaissance de leurs droits, est peut-être en train de s'ouvrir.

C'est là que, 31 ans plus tôt, avait éclaté la première intifada, révélant une nouvelle forme de résistance à l'occupation et à la colonisation. Aujourd'hui, l'afflux par dizaines de milliers de manifestants vers la barrière qui sépare la bande de Gaza du territoire israélien est le départ d'une nouvelle stratégie : la désobéissance civile massive et non-violente.

L'initiative de cette « grande marche du retour » revient, non pas au Hamas qui contrôle la bande de Gaza, mais à diverses organisations de la société civile, en particulier des jeunes, révoltés par les difficultés de vivre sous blocus israélien. C'est aussi à cause de l'incapacité de leurs dirigeants à trouver une solution politique, après 25 ans de vaines négociations qui n'ont abouti qu'à l'explosion de la colonisation et de l'occupation. Rappelons que la moitié des Palestiniens a moins de 25 ans : ils sont nés après Oslo.

Cette initiative est née d'une convergence de dates symboliques :
– la journée de la terre commémorée chaque année le 30 mars la

mort de six arabes israéliens tués lors de manifestations contre la confiscation des terres par Israël.
– la célébration le 14 mai de la création de l'État d'Israël entraîne chaque 15 mai la journée de mémoire et de colère en écho à la Nakba en Palestine.
– une troisième raison est le transfert de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem le 14 mai dernier.

Pourquoi une « grande marche du retour » ?

À Gaza, sur 2 millions d'habitants, 1,5 million sont des réfugiés ou descendants de réfugiés. Le Droit au retour demeure une des revendications majeures. Cette marche,

prévue pour être répétée chaque vendredi jusqu'à la mi-mai, ne conduit pas les manifestants vers leurs villages d'origine, inaccessibles ou détruits, mais symboliquement vers la barrière qui transforme Gaza en prison « à ciel fermé ». C'est à proximité du no man's land imposé par Israël le long de cette barrière qu'ont été définis cinq lieux de rassemblement ; des tentes ont été dressées, et des emplacements définis pour pique-niquer, jouer au foot... Cette marche est à la fois un rassemblement familial dans un territoire où les distractions sont rares et une manifestation où la jeunesse affirme sa colère et sa détermination. On y verra ainsi des jeunes, des personnes âgées, des femmes, des enfants.

Un seul drapeau flotte sur cette marche : le drapeau palestinien, à l'exclusion de celui du Hamas ou d'autres formations, toutefois impliquées dans la marche.

Manifestations pacifiques : réponse meurtrière

Dès la première manifestation, le 30 mars, la réponse de l'armée israélienne est d'une violence inouïe : 16 morts et 1400 blessés. Chaque vendredi, le scénario se reproduit avec morts et blessés. Sur la période, on souligne spécialement la mort de deux journalistes palestiniens, bien identifiés avec un dossard « Press », dont un se trouvait à 700 mètres de la bar-

rière, donc éloigné de la zone tampon. Le point d'orgue a lieu le lundi 14 mai où, pendant l'inauguration « triomphaliste » de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, les tireurs d'élite israéliens feront 60 morts et 2770 blessés. Le bilan global monte à plus de 120 de morts et plus de 10000 blessés côté palestinien... et aucune égratignure côté israélien. La plupart de ceux qui ont été abattus se trouvaient à distance de la barrière. Israël utilise des tirs létaux systématiques et sans justification, avec moyens anti-émeute et balles réelles.

Pendant que la foule enterrait ses morts, les services médicaux, chirurgicaux, humanitaires, prenaient en charge les blessés. Les chirurgiens de Gaza, et en particulier Médecins Sans Frontières, font état de deux sortes de balles : les balles qui entrent puis sortent, et les balles explosives qui entraînent d'énormes dégâts : le cœur de la balle provoquant un orifice où passer le poing (ces balles sont interdites, même pour les animaux). Les soldats visent en particulier les genoux où les balles pulvérisent les os et les tissus rendant la chirurgie réparatrice pratiquement impossible : ces blessés seront handicapés à vie...

Les armes tuent, le silence et l'inaction aussi

Il faut reconnaître à certains journaux le courage de donner des informations et des analyses non biaisées sur le sujet, voire certains médias d'avoir su inviter des interlocuteurs connaissant le sujet et ayant le courage de leurs opinions. Ce ne sont pas les plus lus ou écoutés. Trop souvent les médias, par leurs formulations confuses, cherchent à minorer systématiquement les crimes de l'État d'Israël, rejettent la responsabilité à part égale entre une foule pacifique et une armée suréquipée, diffusent de fausses informations telles que « à l'appel du Hamas ». Ainsi, une journaliste de radio, sans doute sincèrement horrifiée devant tant de

Restons mobilisés !

L'AFPS 44* a pris toute sa place dans la forte mobilisation pour dénoncer le massacre auquel s'adonne l'armée israélienne. Tous les vendredis depuis le 13 avril, les Gazaouis marchent pour le droit au retour et la fin du blocus de Gaza, devenue une prison à ciel ouvert, mais sans date de fin de peine, ni même de motif de condamnation. Car la population est véritablement prise en otage — et ici, ce terme prend tout son sens.

Chaque vendredi et aussi le 1^{er} et le 16 mai après le bain de sang, nous nous sommes retrouvés à Nantes et à Saint-Nazaire pour dénoncer la lâcheté de nos gouvernants, plus aptes à légiférer pour repousser les réfugiés qu'à agir pour faire appliquer le Droit international en Palestine et sanctionner Israël.

Tous les témoins et experts annoncent l'effondrement de la société gazaouie, de son économie, de sa santé, du travail, de l'absence d'avenir pour la jeunesse.

À Gaza, en 2000, l'ONU apportait une aide alimentaire à 80 000 bénéficiaires ; en 2018 : à 1 million...

Oui, nous continuerons à soutenir les Palestiniens pour le Droit au retour.

* avec la Plate-forme des ONG pour la Palestine et le Collectif.

morts, en est arrivée à dire : « Que faire ? Ne devrait-on pas appeler les Gazaouis à la retenue ? ».

Des réactions internationales bien timides

L'Égypte, la Jordanie et l'Arabie Saoudite restent silencieux : ils ont tiré un trait sur la Palestine. La représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini, a exhorté « toutes les parties à agir avec la plus grande retenue ». Le ministre des Affaires étrangères français appelle « tous les acteurs à faire preuve de responsabilité ». Emmanuel Macron quant à lui appelle tous les responsables à la retenue et à la désescalade, et insiste pour que les prochaines manifestations demeurent pacifiques. Le haut-commissaire aux Droits de l'homme à l'ONU déclare que « la mort choquante de dizaines de personnes, les centaines de blessés par balles réelles doivent cesser immédiatement ». Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'est dit « particulièrement inquiet ». Londres et Berlin ont bien appelé à une enquête indépendante sur les morts de Gaza, demande immédiatement bloquée par les États-Unis. Que peut l'ONU ? Seules La

Turquie et l'Afrique du Sud ont un peu plus élevé la voix en rappelant leurs ambassadeurs.

Israël peut vivre tranquille, assuré de l'impunité générale. Il s'agit d'un véritable permis pour continuer, après 70 ans de massacres et de violations des droits humains et du Droit international.

« Les Palestiniens ne peuvent désormais compter que sur les gens à travers le monde qui croient encore à la liberté et à la justice » déclare une manifestante arabe israélienne à Jérusalem. ■ Arlette Hamon.

Munther AMIRA est un travailleur social et un militant des droits de l'homme palestinien. Il a auparavant exercé la fonction de secrétaire général du Syndicat Palestinien des Travailleurs Sociaux et des Psychologues (SPTSPP).

Munther a été arrêté le 27 décembre en Cisjordanie occupée par les forces israéliennes tandis qu'il manifestait pacifiquement pour défendre les droits des enfants et des jeunes palestiniens, tels qu'Ahed Tamimi, actuellement détenus dans les prisons militaires israéliennes.

Comme les autres prisonniers politiques, Munther doit être libéré !

Gaza, 30 avril : un blessé en cours d'évacuation (photo : Mustafa Hassona © Anadolu Ajansi).





Nakba : le nettoyage ethnique de la Palestine

À la sortie de la deuxième guerre mondiale, un plan de partage adopté par l'ONU en novembre 1947 accorde :

- 56 % de terres de la Palestine historique pour un « État juif » comportant 498 000 Juifs, 407 000 Arabes sédentaires et 90 000 Bédouins,
- 43 % pour un « État arabe » comportant 735 000 Arabes et 10 000 Juifs,
- Un statut international pour Jérusalem.

Dossier préparé par Pierre LEPAROUX et François LEROUX.

Ce plan est accueilli dans la liesse par le mouvement sioniste qui va pouvoir mettre en place une immigration sans limite. Les Arabes palestiniens et les États arabes, en revanche, refuseront cette dépossession injuste.

- Dès la fin 1947, soit plusieurs mois avant le départ de la puissance occupante britannique et la création de l'État d'Israël, les milices juives entreprennent une opération de grande envergure comprenant déplacements, expulsions et même massacres de Palestiniens ; il faut y ajouter la destruction de leurs villages afin de rendre tout retour impossible.
- Ainsi 80 % des Arabes palestiniens habitant sur la terre accordée aux Juifs seront expulsés

soit vers la « partie arabe » (Cisjordanie et Gaza), soit vers les pays limitrophes (Liban, Syrie, Jordanie) : ils deviennent et restent toujours des réfugiés.

- De même, près de 500 villages palestiniens et 11 quartiers de villes seront détruits ou « judaïsés ».
- Le 14 mai 1948, l'État d'Israël est créé. Le lendemain débute la première guerre israélo-arabe qui se solde par un armistice en 1949 : Israël contrôle alors 77 % de la Palestine historique. Gaza passe sous administration égyptienne et la Jordanie annexe la Cisjordanie.
- La Nakba, c'est fondamentalement pour les Palestiniens le souvenir des expulsions, de l'exode et la volonté de reconnaissance

du « Droit au retour » pour tous les réfugiés, comme le vote régulièrement l'ONU depuis décembre 1948...

Pour mieux comprendre cette catastrophe, nous abordons sous trois angles cette période qui commence avant mai 48 et se poursuit bien au-delà. À partir d'abord d'extraits d'un ouvrage d'Ilan Pappé rendant très concret le nettoyage ethnique opéré, puis avec un focus sur les expulsions à Jérusalem-ouest avant mai 48, avant de présenter l'UNRWA (l'organisme de l'ONU prenant en charge les réfugiés palestiniens et les représentant). Enfin, nous donnerons la parole à Najet, réfugiée au camp de Jenin, qui décrira le parcours de sa famille, chassée d'Haïfa. ■

La Nakba commença bien avant la création de l'État d'Israël

Pour approcher la réalité de cette période située entre le vote du plan de partage de la Palestine et la création de l'État d'Israël, nous nous sommes référés à Ilan Pappé, l'un des nouveaux historiens israéliens, auteur d'un ouvrage sur le sujet*.

Il nous fait part que « des opérations de nettoyage de grande ampleur eurent lieu en février 1948, et ce fut seulement à ce moment-là, dans certaines régions du pays, que le sens de la catastrophe imminente commença à s'imposer dans les esprits. Le 9 février, Yadin (chef d'état-major) avait déjà révélé ses véritables intentions en appelant à des 'invasions en profondeur' des campagnes palestiniennes »...

Ainsi les opérations ciblèrent plusieurs régions. À Jaffa, des maisons furent choisies au hasard puis dynamitées avec leurs habitants... Les opérations de février — soigneusement planifiées par le Conseil consultatif — se distinguaient des actions de décembre « car elles n'étaient plus sporadiques. Elles s'inscrivaient dans un premier effort pour lier l'idée de libre circulation juive sur les principales routes de Palestine et le nettoyage ethnique des villages »...

Pour illustrer son propos, l'auteur narre l'histoire de plusieurs villages : « Les trois villages avaient été choisis parce qu'ils

représentaient des proies faciles. Ils n'avaient aucune force de défense : ni milice locale, ni volontaires étrangers. L'ordre d'occupation-expulsion-destruction arriva le 5 février. »

« Qisariya fut le premier village dont l'ensemble de la population fut expulsée, le 15 février 1948. L'opération ne prit que quelques heures et fut accomplie si méthodiquement que les soldats juifs parvinrent à évacuer et détruire quatre autres villages le même jour, sous l'œil attentif des soldats britanniques des postes de police voisins. »

« Le second village fut Barrat Qisariya (qui signifie 'hors de Qisariya'), comptant un millier d'habitants. Plusieurs photographies des années 1930 montrent un site pittoresque, sur la plage de sable des ruines de la cité romaine. Il fut effacé de la carte en février, dans une attaque si soudaine et féroce que les historiens — tant israéliens que palestiniens — parlent d'un événement assez énigmatique. Aujourd'hui, une nouvelle ville juive, Or Akiva, s'étend sur chaque mètre carré de ce village détruit. Certaines maisons anciennes s'y trouvaient encore dans les années 1970, mais elles ont vite été démolies quand des équipes de chercheurs palestiniens ont entrepris de les étudier dans le cadre d'un effort global pour reconstituer l'héritage palestinien dans cette

partie du pays. Le troisième fut Khirbat al-Burj. »

Un autre, Daliyat al Rawha, sera visé pour son eau abondante et ses sols fertiles. Et dans la nuit du 14 au 15 février, un raid est effectué sur Sa'sa : « Les soldats de Kalman ont pris la rue principale du village et ont fait sauter les maisons méthodiquement, l'une après l'autre, avec les familles encore endormies à l'intérieur. Kalman : 'Nous avons laissé derrière nous 35 maisons démolies et 60 à 80 cadavres' (dont bon nombre d'enfants). »

Après tous ces villages vidés de leurs habitants le Plan D (Daleth), élaboré par la direction sioniste en vue d'un nettoyage ethnique, sera finalisé le 10 mars 1948. Il cible surtout les villes d'où les Palestiniens seront expulsés avant la guerre israélo-arabe : Tibériade le 18 avril, Haïfa le 29, Jérusalem-ouest le 30, Safed le 10 mai et Jaffa le 13. Mais aussi des villages situés sur des routes stratégiques (le 9 avril massacre de Deir Yassin situé sur la route de Jérusalem). Israël cherchera après le 15 mai à faire porter la responsabilité de l'exode sur les pays arabes en guerre avec lui.

Selon l'historien israélien Tom Segev « faire disparaître les Arabes se situait au cœur du rêve sioniste, et était aussi une condition nécessaire de sa réalisation. » ■

* « Le nettoyage ethnique de la Palestine », éditions Fayard, chapitre « Finalisation d'un Plan Directeur ».

Réfugiés palestiniens lors de l'exode de 1948 (photo : Fred Cszasznik).





Avril 1948 à Jérusalem-ouest : l'exode

Sources : ouvrages de Henry Laurens, Vincent Lemire, Sandrine Mansour, Dominique Vidal, Walid Khalidi et Ilan Pappé (dernière citation issue de son ouvrage «Jerusalem»).

Le nettoyage ethnique est souvent occulté par le processus de colonisation-nettoyage de la partie est de la ville depuis l'occupation de 1967. C'est pourtant une étape symbolique et stratégique dans la conquête de la Ville Sainte. L'actualité récente

du déménagement de l'ambassade états-unienne souligne toute la charge explosive autour du contrôle de Jérusalem.

Fin avril 1948, les quartiers arabes de l'ouest de la ville sont pilonnés, attaqués puis nettoyés par les forces sionistes. Les troupes britanniques sont inactives, ne protègent pas la population. Malgré une forte résistance notamment lors de l'attaque du 26 avril du village de Nabi Samuel qui commande l'un des accès de la ville, huit quartiers palestiniens de Jérusalem-ouest et 35 villages palestiniens voisins subissent un nettoyage ethnique. Le 30 avril, tous les Palestiniens de Jérusalem-ouest et de ses villages — environ 80 000 habitants — ont été

chassés de leurs foyers et se sont réfugiés, le plus souvent, dans la partie est de la ville alors que 70 % de la propriété foncière de Jérusalem-ouest était palestinienne. Aujourd'hui, les villages ont tous disparu. Dans les quartiers riches comme Katamon*, Cheikh Jarrah, Talbiya — où habitait Edward Saïd — de belles maisons sont habitées par des familles juives.

Yitzhak Lévy, chef du renseignement de la Haganah, décrit cette opération : « Tandis que le nettoyage ethnique de Katamon était en cours, les pillages et les vols ont commencé. Des soldats et des citoyens y ont pris part. Ils entraient dans les maisons et prenaient les meubles, les appareils électriques et les produits alimentaires. » ■



* L'hôtel Sémiramis y avait été dynamité par la milice juive Haganah le 5 janvier 1948 faisant 24 morts.

L'UNRWA : entre besoins d'urgence, développement humain et exigence du droit au retour.

UNRWA : Connaissez-vous ce sigle, imprononçable en français ? Il s'agit d'un acronyme anglais pour « United Nations Relief and Works Agency », l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens.

Dès la fin de 1947 et durant l'année 1948, les Palestiniens, chassés de leurs foyers par les milices juives, sont partis un peu au hasard, souvent dans la seule direction qui n'était pas contrôlée par l'occupant. Ils se sont retrouvés par communauté familiale et par village ; parfois de la famille ou des connaissances ont pu les accueillir.

Le 11 décembre 1948, l'assemblée générale de l'ONU vote la résolution 194 demandant « que les réfugiés souhaitant retourner dans leurs foyers et vivre en paix avec leurs voisins pourraient être autorisés à le faire à une date aussi rapprochée que possible et que ceux qui décideraient de ne pas rentrer devraient être indemnisés de leurs biens. ».

Elle met en place une Commission chargée d'aider les parties à parvenir à un accord final, notamment au sujet des réfugiés. Devant son échec, elle prend des dispositions plus durables et créée en décembre 1949 l'UNRWA, pour prendre en charge des activités liées aux réfugiés, en collaboration avec les gouvernements locaux. Une des premières tâches de cet organisme a

été de louer pour 99 ans des terrains afin d'installer des camps pour les réfugiés ; camps de toile dans un premier temps, puis constructions en dur au fil des années sur des terrains exigus.

Missions, services et financement.

Comme les droits des réfugiés palestiniens sont transmissibles à leur descendance, ce sont aujourd'hui 5 millions de réfugiés enregistrés à l'UNRWA en Cisjordanie, à Gaza, à Jérusalem-est, au Liban, en Syrie et en Jordanie et ailleurs dans le monde : ainsi seuls 30 % des réfugiés habitent dans des camps.

L'Office apporte des services en matière d'éducation : enseignement primaire et collège ainsi que certains centres de formation professionnelle. Le système scolaire de l'UNRWA compte 525 000 élèves dans 700 classes et 22 000 enseignants ou directeurs d'école. Il assure également des services de soins et de santé primaire et gère des programmes d'activités rémunératrices. La promotion sociale des femmes, des jeunes et des personnes handicapées fait aussi partie de ses missions. La plupart du personnel est constituée de réfugiés palestiniens embauchés sur place. À la différence d'autres structures des Nations Unies, l'UNRWA n'est pas financé sur le budget général de l'ONU, mais presque entièrement par des contributions volontaires d'une cinquantaine de pays. Le budget global est relativement modeste : 1,3 milliard de dollars dont 70 % sont assurés par les cinq plus gros contributeurs : États Unis, Union européenne, Allemagne, Royaume Uni et Arabie Saoudite.

Le droit au retour, au cœur du mandat de l'UNRWA.

Enregistrés à l'UNRWA, les réfugiés palestiniens ne relèvent pas du Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR). Ils ne bénéficient donc pas de la protection juridique du HCR. En revanche, l'existence de l'UNRWA se réfère directement au « droit au retour ».

Pour son haut-commissaire, Pierre Krähenbühl, l'UNRWA « ne se résume donc pas à fournir des aides d'urgence et des services de base, mais c'est également le témoin de l'injustice historique que les réfugiés ont vécue dans l'expulsion d'origine de 1948, les événements de 1967 et tout ce qui s'en est suivi depuis ». Les fondateurs de l'UNRWA ont voulu concilier la réponse aux besoins d'urgence avec l'investissement dans le développement humain. L'Office a une fonction quasi étatique et de représentation en tant que référente de la communauté réfugiée. « Bien sûr, il y a l'Autorité palestinienne et l'OLP, mais celles-ci, pour des raisons politiques, ont géré la question des réfugiés comme enjeu séparé, lié à l'avenir des négociations » déclare P. Krähenbühl. De ce fait, il y a envers l'UNRWA une attente forte de représentation de la communauté réfugiée.

Crise financière et politique.

Avec un budget en réduction, l'Office doit faire face à des besoins croissants. En effet, en janvier 2018, le refus de D. Trump de contribuer à l'UNRWA ampute le budget de 300 millions de dollars, soit un quart du budget total sans savoir si cette coupe sera définitive.

Dans le passé, l'UNRWA a connu des crises financières, mais ce qui est clair c'est qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion envers l'ONU, suite au vote de la résolution de décembre 2017 exigeant « que tous les États respectent les résolutions du Conseil de Sécurité concernant Jérusalem ». Jusqu'ici, à l'occasion de tensions entre les États Unis et les Autorités palestiniennes, il y avait un consensus pour préserver les fonds humanitaires. Ce qui est nouveau dans la position de D. Trump, c'est qu'il utilise ces fonds comme moyen de pression. Cette décision ne peut que réjouir son allié israélien qui appelait en janvier 2018 à fermer l'UNRWA pour mettre les réfugiés palestiniens dans le régime géné-

ral du HCR. Cette menace conduirait à abandonner la contrainte du « Droit au retour »...

Concrètement, cette crise financière crée de nombreuses difficultés dans le fonctionnement de services aux réfugiés : des postes d'enseignants sont supprimés, des classes fermées et il n'est pas rare de voir, comme dans le camp de Jenin, des effectifs de plus de 50 élèves par classe. Un autre exemple nous est donné dans le camp de Nahr el-Bared au Liban que nous avons visité l'an dernier : 11 ans après la destruction par bombardement de ce camp en 2007, la reconstruction n'est pas terminée et de nombreuses familles sont encore logées dans des containers insalubres.

La question des réfugiés : la responsabilité d'Israël.

Si l'UNRWA existe toujours 70 ans après la Nakba, c'est que la question des réfugiés n'est pas résolue.

À première vue, le « droit au retour » peut paraître illusoire : les Palestiniens ne retrouveront pas leurs champs ou leurs maisons sous les immeubles dans les quartiers d'affaires de Tel Aviv.

Mais ce qui est en jeu, c'est d'abord la reconnaissance par Israël de sa responsabilité entière dans l'expulsion des réfugiés, ce qu'il refuse toujours au point d'interdire en Israël la commémoration de la Nakba par la communauté palestinienne.

Ensuite, ce droit pour les Palestiniens réfugiés, c'est d'avoir la possibilité de choisir entre le retour dans leur village d'origine ou l'établissement dans le pays où ils résident avec une indemnité en compensation des biens perdus. Cette notion de choix est essentielle.

Toute solution négociée qui occulterait le règlement de la question des réfugiés ne peut conduire à la paix et à la stabilité nécessaires dans cette région où un embrasement généralisé peut se produire à tout moment. ■



Najet Abu Gutna : une vie de réfugiée

Pour illustrer une vie de réfugiée, nous donnons la parole à Najet Abu Gutna que nous avons rencontrée à Nantes

en 2017 où elle représentait le camp de Jenin dans le cadre d'un partenariat avec le canton de La Chapelle-sur-Erdre et l'AFPS. Elle vit dans le camp de réfugiés de Jenin et nous parle de son histoire et celle de sa famille depuis la Nakba.



D'Haïfa à Jenin et la Jordanie...

« Ma famille est d'origine bédouine (turkmène), mes grands-parents et mon père vivaient dans le village d'El Mansi à 27 kilomètres de Haïfa (côte nord de la Palestine).

En 1948, ma grand-mère et sa famille — mon père avait alors 7 ans —, chassées de la région d'Haïfa, sont parties vers l'Est. Ne sachant où aller, ils sont restés dans un premier temps dans le village d'El Yamoun près de Jenin où ils vécurent de manière très précaire.

En 1953, l'UNRWA a regroupé les 5 000 réfugiés de cette région sur un terrain de Jenin et leur a donné une carte de réfugié.

Mon père est allé à l'école de l'UNRWA puis, après son Bac, est allé travailler en Jordanie.

Puis l'Algérie avec Biskra et Tizi-Ouzou

En 1964, l'Algérie nouvellement indépendante recherche des professeurs d'arabe : il est recruté dans un établissement à Biskra, où il part avec un passeport jordanien. Mais quand arrive la guerre de 1967, les Palestiniens perdent leur citoyenneté jordanienne : mon père devient apatride et ne peut rentrer en Palestine. Il a même du mal à communiquer avec sa famille restée en Palestine. Il épouse ma mère, une algérienne de Tizi Ouzou et ils auront 6 enfants : je suis l'aînée des 4 filles et des 2 garçons.

Dans les années 70, mon père obtient l'autorisation de revenir

provisoirement, mais n'a pas le droit de s'installer.

Je fais toutes mes études à Tizi Ouzou où j'obtiens mon diplôme de biologie en 1993.

Retour en Jordanie et Jenin

Comme je ne pouvais résider en Palestine, je décide alors de me rapprocher et de tenter ma chance en Jordanie. Avec un passeport jordanien, je fais différents boulots : guide touristique, travail dans un labo...

Enfin en 1996, la famille obtient l'autorisation de rentrer en Palestine. Mais comme nous étions inscrits à l'UNRWA en Jordanie, impossible pour nous de bénéficier des services de l'UNRWA en Palestine : nous étions de « faux réfugiés ».

De mon côté, avec mon seul passeport jordanien, impossible de travailler dans une école de l'UNRWA : je n'ai pas voulu rechercher des passe-droits et j'ai dû attendre 1998 pour obtenir un poste d'enseignante dans une école du gouvernement à Kufr Kud près de Burqin (région de Jenin). Pendant 11 ans je suis restée « sans papiers » avec le risque de me faire expulser vers la Jordanie. En rentrant du travail, je me renseignais sur les check-points volants pour les contourner. Il m'est aussi arrivé de rester dormir sur place quand le risque était trop grand.

Jenin - Haïfa : allers et retours

Enfin, en 2008, Israël a accordé « généreusement » des autorisations de résidence en Cisjordanie à 54 000 Palestiniens de l'extérieur :

une façon de dire « voilà pour solde de tout compte et on ne parle plus de Droit au retour. »

Ensuite, j'ai épousé Bassam qui avait des papiers, mais pas l'autorisation de travailler en Israël. La vie était difficile car il n'y avait pas de travail à Jenin. Il est parti dans les régions de Haïfa pour travailler dans le bâtiment pour des patrons palestiniens d'Israël. Mais il n'avait pas d'autorisation et risquait continuellement d'être arrêté. Comme le travail devenait de plus en plus dur, il a choisi de revenir comme chauffeur entre le camp et la ville de Jenin. C'était aussi interdit par la police palestinienne parce qu'il travaillait avec une voiture privée comme beaucoup de chauffeurs.

Nous poursuivons ce récit par une interview de Najet.

Palestine Solidarité 44 : en 2002, c'est l'attaque du camp par l'armée israélienne

Najet : Une période très difficile : plus de 50 morts et des centaines de blessés, un tiers du camp rasé par les bulldozers. Les soldats ont fouillé notre maison, fait évacuer tous les jeunes qu'ils ont regroupés dans les écoles.

Mes frères Fouad et Iyad ont été expulsés en Jordanie, parce qu'ils étaient sans papiers. Six ans plus tard, Fouad a essayé de revenir en Palestine parce qu'il était sur la liste des 54 000 personnes pouvant recevoir une carte d'identité palestinienne, mais il n'a pas été autorisé ; il vit difficilement en Jordanie et sa femme a été obligée de le rejoindre.

De son côté, Iyad non plus n'a pas pu revenir en Palestine, il a vécu quelques années en Jordanie, puis il est parti en Algérie : l'Histoire se répète !

Palestine Solidarité 44 : revenir en Palestine, à Jenin, c'est donc un objectif pour toute la famille ?

Najet : Non ce n'est qu'une étape. Pour nous, notre rêve, notre espoir, c'est le retour à Haïfa. Peut-être que cela ne se réalisera pas pour moi, mais pour mes enfants : ils savent d'où ils viennent et quelles sont leurs racines ; c'est important et c'est un droit. C'est Ben Gourion qui déclarait : « *les vieux mourront et les jeunes oublieront* » ; mais non, mon père est mort en Palestine, à Jenin, mais il nous a toujours appris que notre village, c'est El Mansi.

Palestine Solidarité 44 : et la vie dans le camp aujourd'hui ?

Najet : Il y a de plus en plus de problèmes. La violence de l'occupation est partout. Les soldats pénètrent dans les maisons la nuit, ils recherchent les jeunes pour les capturer, ils cassent tout, saccaquent la nourriture, terrorisent les enfants. Pour être kidnappé par l'armée, il suffit de poster un message sur Facebook. Quand ils recherchent quelqu'un, ils viennent dans le camp car ils savent que les gens du camp peuvent protéger ceux qu'ils recherchent.

Mais lorsque l'armée arrive, la police palestinienne se retire alors qu'elle devrait nous protéger. Les jeunes n'admettent pas que la police palestinienne s'efface quand les Israéliens arrivent. La coordination sécuritaire entre l'Autorité palestinienne et Israël est un réel problème. Israël n'a rien respecté des accords d'Oslo, pourquoi nous devons nous respecter cette coordination sécuritaire ?

Les problèmes économiques et le chômage sont énormes. Or, dans le camp il est plus difficile de vivre qu'ailleurs. Quand vous habitez un village, vous pouvez survivre avec la production de votre jardin ou les volailles : impossible

ici, nous sommes entassés sans aucun espace libre.

La santé est une question importante, car il y a beaucoup de maladies graves ou chroniques liées aux conditions de vie (cancers, affections rénales ou diabète). Bassam, mon mari a subi une transplantation rénale en 2008. Il est aussi handicapé des jambes. Bien qu'il ait une carte de handicapé, on ne lui donne pas de pension comme je suis enseignante.

Ma fille aînée, Tala, est décédée d'une affection cardiaque en 2012. Il a fallu chercher un hôpital, difficile à trouver, les délais pour obtenir une autorisation étaient très longs. Il a fallu attendre, mais la maladie n'attend pas ! Beaucoup d'enfants ici vivent la même misère...

C'est pour cela que nous avons créé dans le Centre des femmes du camp, « *la Maison chaleureuse* » qui accueille des enfants les plus en difficulté. ■

Soutenez les réfugiés du camp de Wavel (Liban)

Au Liban, plus de 500 000 réfugiés sont recensés par l'UNRWA.

La moitié d'entre eux habitent dans 12 camps : Wavel est l'un d'eux. Plus de 70 ans après leur arrivée dans ce pays, les réfugiés palestiniens restent des étrangers soumis à des droits limités, comme l'interdiction de quantité d'emplois ou de posséder un bien immobilier. Situé dans la vallée de la Bekaa à proximité de la frontière syrienne, ce camp de 7 000 réfugiés, déjà surpeuplé, a dû accueillir depuis 2012 de nombreux Syriens fuyant la guerre.

Plusieurs ONG interviennent dans les domaines de la formation et des activités culturelles et sportives. L'association Najdeh a développé un programme de soutien à caractère éducatif et psycho-social pour environ 500 enfants en décrochement scolaire avec leurs parents. De même, une action de suivi de femmes victimes de violences est en cours. Au retour d'une mission sur place en mai 2017, l'AFPS44 avec 3 autres AFPS de l'Ouest a fait un premier versement de 7 000 euros et lance une souscription.***

** La Roche-sur-Yon, Angers, Le Mans*

*** <https://facebook.com/AFPS44/?re...> et <http://afps44.france-palestine.org/>*



Palestine : occupation militaire et colonisation

De retour d'une mission en Palestine en début d'année, nous avons demandé à Augustin GROSDOY, co-président du MRAP national, de nous livrer ses impressions.

En ce mois de mars 2018, nos amis de l'AFPS44 organisaient une mission en Palestine pour rencontrer des Palestiniens porteurs de projets soutenus par l'AFPS, approcher concrètement la situation locale, apporter un soutien au peuple palestinien.

Les rencontres avec les porteurs de projets ont été des temps forts de notre séjour. Nous avons parcouru la Cisjordanie, du Sud au Nord, de Jérusalem à Hébron, de la vallée du Jourdain à Jénine, de Ramallah à Abou Dis... Partout nous avons ressenti combien la situation faite aux Palestiniens est accablante. Il a beaucoup été écrit sur la situation à Hébron où entre 500 et 800 colons israéliens, « protégés » par 1 000 soldats rendent la vie impossible aux Palestiniens*, dans et autour de la vieille ville : checkpoints, routes « réservées », accaparement d'habitations, déstructuration de la zone urbaine (rues barrées, maisons murées)... Des rues commerçantes sont jonchées de débris « balancés » par les colons du haut de leurs immeubles. Le tombeau des Patriarches (la mosquée

* plus de 170 000 Palestiniens habitent dans la seule ville d'Hébron (NDLR).

Al-Ibrahim) marque — entre tragique et absurde — l'impossibilité d'une cohabitation apaisée dans les conditions actuelles.

Dans la vieille ville de Jérusalem nous avons traversé des checkpoints, croisé des soldats en armes et une curieuse chorale juive qui chantait près de la Via Dolorosa sous la protection de soldats. Pour arriver au centre d'Abou Dis, banlieue de Jérusalem enclavée par le mur de séparation — ce mur auquel on se heurte sans cesse — bien que logés à 3 minutes (en voiture), nous avons dû faire près de 3/4 d'heure de bus pour y arriver.

Que dire encore de Silwan, quartier en contrebas de la vieille ville de Jérusalem dont les Israéliens veulent chasser les Palestiniens en usant de stratagèmes : par exemple, destructions de maisons au prétexte qu'elles ont été construites sans permis, alors même que ces permis sont refusés par l'autorité israélienne !

Depuis les accords d'Oslo (1994), la Cisjordanie occupée est divisée en trois zones. Leurs délimitations

paraissent souvent incompréhensibles et ubuesques. Elles sont imposées par l'occupant pour servir sa stratégie de confiscation des ressources : contrôle et mitage territoriaux, contrôle de l'eau (gérée par la société nationale israélienne Mekorot, destruction de puits, pompes par les colons qui assèchent les sources des paysans palestiniens...). Car c'est un aspect essentiel de la Cisjordanie : la présence de colonies contribue à morceler le territoire et bénéficie de toute l'attention des autorités d'occupation avec des routes réservées, une protection permanente, un approvisionnement en eau, en électricité assuré au détriment de leurs voisins palestiniens.

C'est bien cela qui caractérise la situation : occupation militaire et colonisation. La situation paraît en être à un tel point en termes de superficie contrôlée et de population installée, de déstructuration du territoire, de volonté politique israélienne qu'on ne voit pas comment peuvent être mises en œuvre les résolutions de l'ONU qui prévoient une « solution à deux États » ! ■ *Augustin Grosdoy*

Ahed TAMIMI a été arrachée de son lit et arrêtée en décembre dernier.

Ahed est connue en Palestine parce qu'elle s'est mise en première ligne pour défendre son pays depuis qu'elle a 7 ans. Aujourd'hui cette jeune fille de 17 ans a besoin que nous la défendions.

Ahed Tamimi vit dans le village de Nabi Salih en Cisjordanie. Ses parents sont des militants actifs de la résistance pacifique des Palestiniens à l'armée d'occupation. Sa famille et d'autres villageois manifestent pacifiquement chaque semaine

leur opposition à l'expansion des colonies israéliennes et l'expropriation des Palestiniens au profit de la colonie voisine de Halhul.

Depuis son arrestation, son frère et maintenant sa mère ont été également arrêtés.

Comme les autres prisonniers politiques, Ahed doit être libérée !

BDS* : action sur les banques françaises

« Cinq organismes financiers français** soutiennent des banques et entreprises israéliennes impliquées dans les colonies, contribuant ainsi au maintien et au développement de cette situation illégale au regard du Droit international. »***

Des entreprises françaises — Orange, Véolia — des fonds de pension américains ou néerlandais se sont retirés des colonies ou ont cessé d'y investir. C'est le volet « désinvestissement » du

BDS, levier majeur à l'initiative de la société civile palestinienne, appuyé par de très nombreuses associations ou organisations dans le monde.

À l'échelle de notre département — notamment à l'occasion d'intervention dans la rue — plus de 1 200 cartes postales ont été signées pour que soit mis fin à cette liaison dangereuse avec la colonisation. Elles ont été portées en juin aux agences régio-

nales. Parallèlement, nous informons leurs représentants syndicaux de cette collaboration à la colonisation, et certains interpellent les directions dans le cadre des instances représentatives.

C'est une campagne de longue haleine, sans doute, mais qui rencontre un écho public très favorable. Notre vigilance est de ne la porter que sur les liens de ces banques avec la colonisation ! ■

* Campagne de Boycott, Désinvestissement, Sanction.

** Crédit Agricole, Société Générale, Banques Populaires-Caisses d'Épargne, AXA et BNP.

*** Ce texte est extrait du rapport de mars 2017 « Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne ».

Rezé soutient les prisonniers politiques palestiniens

Le 3 avril dernier, à l'initiative des Amis d'Abu Dis Solidarité Palestine (association de Rezé), l'AFPS 44 et l'ABJC (association de Bouguenais) partenaires de cette action, 60 personnes dont des élus de Rezé — à titre individuel — se sont rassemblées devant l'Hôtel de Ville en soutien à Ahed et Salah et tous les prisonniers politiques palestiniens.

Face à la grande banderole sur la façade de la mairie, le long de la rue, des portraits de Salah, Ahed, Munther, Nariman alertent les

habitants nombreux à cette heure de la journée. Lectures de poèmes, en français, en arabe, musique palestinienne, témoignage d'un militant de retour de Nabi Saleh sur la situation des prisonniers et surtout des enfants. Puis vient la lecture de la longue liste des 45 prisonniers politiques de Abu Dis, la ville jumelée avec Rezé. Rapporté à la population de Rezé, cela ferait 130 prisonniers.

Enfin, on allume des bougies en solidarité. De nombreuses cartes postales seront envoyées à E. Macron ! ■

Khalida JARRAR. Ce matin du dimanche 2 juillet 2017, les soldats de l'armée d'occupation israélienne ont effectué une descente dans la maison de la parlementaire palestinienne Khalida Jarrar, une célèbre dirigeante de gauche, féministe et militante des Droits de l'Homme. Ils l'ont arrêtée et ont confisqué ses biens. Au même moment les forces d'occupation armées sont entrées dans la maison de la famille de Khitam Saafin, présidente de l'Union des comités de femmes palestiniennes et militante pour la libération des femmes palestiniennes et du peuple palestinien.

Comme les autres prisonniers politiques, Khalida doit être libérée !

Terrorisme agricole

Des colons israéliens saccagent des vignes dans la région de Halhul.

À deux reprises, les 16 et 22 mai, des colons israéliens ont coupé à la tronçonneuse 300 puis 700 ceps appartenant à des paysans de la région d'Hébron, dont certains membres de la coopérative *Al Sanabel* que nous soutenons avec de nombreux autres groupes AFPS. Ces saccages ont été réalisés à 300 mètres de miradors de l'armée israélienne qui ferme les yeux.

L'AFPS a écrit au ministre français des Affaires étrangères pour qu'il intervienne auprès des autorités israéliennes. En effet, l'Agence Française de Développement finance la coopérative et ces destructions impactent la coopération française.

Nous assurons les paysans et les coopérateurs de notre soutien et notre entière solidarité. ■

Maher Karaje dans ses treilles aujourd'hui desséchées (MEE/Akram al-Wa'ra).





Projet huile d'olive

Une action pour rester sur la terre

Les oliviers sont une culture ancestrale, au cœur de la vie et de la société palestiniennes. Avant la deuxième intifada (2000-2005), le marché était largement ouvert vers Israël. Depuis l'année 2000, les Palestiniens ne peuvent plus y vendre leurs productions.

** Outre la vente en gros, Coop Andines (France) assure également la commercialisation et le suivi de la filière.*

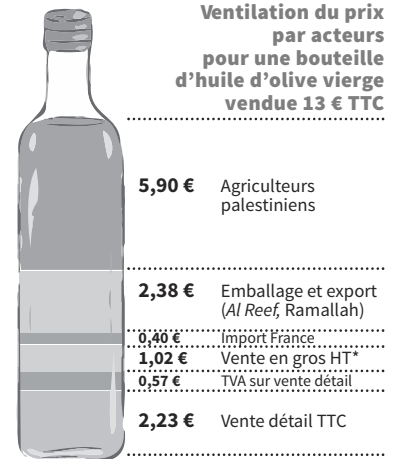
Depuis 2008, l'Association France-Palestine Solidarité (AFPS) au niveau national a engagé un partenariat technique et économique avec des producteurs d'huile d'olive palestiniens, ce qui a contribué, avec l'aide des collectivités locales (Conseil départemental 44 et région Pays-de-la-Loire) à l'amélioration de la production d'huile par :

- La modernisation des moulins et la formation à la « qualité » requise pour le marché européen.

- Le remplacement des sacs plastiques par des caissettes ajourées.
- Le remplacement des bidons en plastique par des cuves en inox.

L'AFPS et la coopérative ANDINES aident chaque année à la commercialisation de l'huile palestinienne qui provient de plusieurs coopératives du nord de la Cisjordanie (région de Jenin).

L'huile étant un produit de consommation courante en Palestine, l'objectif est de valoriser une



petite partie de la production d'huile avec les standards occidentaux et de maintenir la consommation locale d'huile de base.

En 2018, l'association, aidée par un réseau de 14 commerçants partenaires sur le département, aura vendu près de 3 000 bouteilles.

Il s'agit d'une huile vierge extra, proposée au prix de 13 euros la bouteille, dont près des deux tiers reviennent à la filière palestinienne.



Salah Hamouri (N. Marquès/KR Images).

Salah HAMOURI.

Après avoir déjà été emprisonné 7 ans pour des accusations fantaisistes, Salah Hamouri, Franco-Palestinien et dont l'épouse française et leur bébé sont interdits d'entrer sur le territoire israélien, est condamné à 6 mois de détention administrative sans qu'aucune charge ne pèse sur lui et sans avoir eu droit à aucun procès.

À sa sortie de prison, il avait suivi un cursus en droit qui l'a amené au métier d'avocat et de défenseur des droits des Palestiniens. C'en était trop pour la puissance occupante.

La détention administrative permet à un pouvoir autoritaire de maintenir en prison sans aucun motif un opposant — ou supposé tel — sans avoir à avancer le moindre

commencement d'un début de preuve. De plus, cette condamnation est renouvelable à l'infini, sans plus de justification : injustice est faite, un déni absolu de droit...

Comme les autres prisonniers politiques, Salah doit être libéré !

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

La solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Maison des associations – 21, allée Baco – 44000 Nantes.

Comité de rédaction

Arlette Hamon, Sylvie Clabecq, François Leroux, Pierre Leparoux, Bruno Fritel, Gilles Bourgeois.

| Tranche | Revenus mensuels | Cotisation annuelle |
|---------|------------------|---------------------|
| 1 | - 500 € | 10 € |
| 2 | 500 – 1 000 € | 25 € |
| 3 | 1 000 – 1 500 € | 40 € |
| 4 | 1 500 – 2 000 € | 55 € |
| 5 | 2 000 – 2 500 € | 70 € |
| 6 | 2 500 – 3 000 € | 85 € |
| 7 | 3 000 – 3 500 € | 100 € |
| 8 | + 3 500 € | 120 € |